

futurs citoyens ne subisse pas d'échec par suite du manque de fonds nécessaires. Nous différons d'opinion avec la Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces, que comme tout autre service de bien-être dans une collectivité démocratique, l'éducation devrait lutter pour son maintien. L'avenir du pays et sa sécurité dépendent en grande partie de l'éducation de ses citoyens. Comme M. Sidney E. Smith, président de la Conférence nationale des universités canadiennes et de l'Association canadienne de l'éducation des adultes, en fait mention dans la préface de notre rapport: "Dans une démocratie, chaque individu participe au rôle des dirigeants, et s'ils doivent jouer ce rôle, dans sa jeunesse et même plus tard, l'individu doit être formé en conséquence. Si les gens ne reçoivent pas cette formation, les dirigeants, tout courageux soient-ils, seront de peu d'utilité. Il existe tout un monde entre l'éducation et le désastre. Les instituteurs de nos écoles sont à façonner le Canada de demain ou du moins d'après-demain."

Vraiment, un service aussi essentiel à la démocratie ne devrait pas avoir à lutter pour sa survivance. Nous sommes d'avis que toutes les institutions démocratiques qui nous sont chères et qui sont le mobile de la présente guerre, dépendent directement d'une éducation convenable à la démocratie, et ce n'est que lorsque nous consentons à nous imposer les sacrifices voulus pour maintenir l'éducation au meilleur rang dans la vie nationale, que notre pays, comme tout autre, ne peut atteindre la grandeur nationale inhérente à un pays vraiment démocratique.

Pour ces raisons et aussi parce que nous croyons que tous les petits Canadiens ont droit, un droit démocratique, à chance égale d'éducation, suivant leurs besoins et leurs talents, que nous prions le gouvernement fédéral d'accorder aux provinces, suivant les besoins, des subventions convenables. Ces subventions devraient être bien déterminées pour fins d'éducation, et ne nuire en rien à l'autonomie des provinces en matière d'éducation.

Sans vouloir dicter les conditions auxquelles le gouvernement fédéral accorderait son aide financière, nous suggérons qu'en retour de cette aide, le gouvernement fédéral aurait raisonnablement le droit de s'attendre à ce que

1. A la sortie de l'école, la jeunesse du pays ait acquis les aptitudes, l'idéal et l'appréciation qui sont à la base d'une vie morale et démocratique, ainsi que les faits et connaissances qui leur permettront de reconnaître et d'exercer leurs devoirs, leurs responsabilités et leurs privilèges comme citoyens d'une démocratie chrétienne.
2. Tous les enfants du Dominion aient une chance égale de recevoir la meilleure éducation possible suivant leurs besoins et leurs talents.
3. Une entente soit conclue entre les provinces pour un niveau minimum d'enseignement dans chaque cours, à l'égard des matières fondamentales, en vue de faciliter le transfert des enfants d'une école à une autre sans qu'ils subissent de retard.

Nous sommes d'avis qu'on a le droit de s'attendre à ces trois buts, et s'ils se réalisent le pays recevra pleine valeur pour chaque dollar dépensé.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous venons d'entendre un résumé intéressant de l'exposé des vues que la Fédération canadienne des instituteurs désirait nous présenter. L'heure des questions est maintenant arrivée.

Je désirerais prendre un instant pour vous signaler que les personnes qui sont devant nous sont des instituteurs, instituteurs de nos enfants dans toutes les parties du Canada. Ce que le Comité désire avoir c'est une expression du point de vue des membres de la délégation plutôt qu'une expression du point de vue des membres du Comité qui de temps à autre auront le loisir d'étudier les procès-verbaux et de se former une opinion que nous pourrions discuter lorsque le moment viendra de préparer notre rapport. Je suggérerais donc, bien humblement, de